

Délibération n° 188 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Avance de trésorerie du Budget Principal vers le Budget Annexe « ZA Les Cazes »

Monsieur le Président précise que pour couvrir la dépense des travaux envisagés, soit un estimatif à ce jour de 1 M 5 € HT, un emprunt devra être mobilisé.

Monsieur le Président informe que la trésorerie du Budget Principal disponible pourrait soulager le montant de l'emprunt à devoir être souscrit.

Monsieur le Président propose qu'une somme de 435 000 € de la trésorerie du budget principal soit affectée au Budget Annexe avec remboursement au fur et à mesure de la vente des lots.

Les écritures comptables proposées sont les suivantes :

Budget Principal – section d'investissement :

27638 – créance (recette) 435 000 €

Budget Annexe – section d'investissement

16878 – Dette (dépense) 435 000 €

16876 – Dette (recette) 435 000 €

Le Président soumet au comité syndical cette proposition d'avance de trésorerie et les écritures comptables afférentes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, valide le transfert de trésorerie et les écritures comptables correspondantes.

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Pour : 7 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 mars 2023

Le Président,



Arnaud VIALA